

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

N° 10 - Octobre 2019



Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Nous avons reçu, dans la perspective de l'Assemblée Générale qui se déroulera le 27 novembre prochain, plusieurs demandes d'éclaircissement d'investisseurs individuels sur les raisons qui ont conduit notre Conseil à la convoquer et sur la motivation de certaines des autorisations qui vous seront présentées.

Dans le cadre de cette Assemblée Générale, nous vous rappelons que vous avez à votre disposition sur notre [site internet](#) plusieurs documents vous permettant de vous informer sur le contenu des résolutions et le rationnel de ces propositions. Nous vous invitons notamment à consulter le Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale, qui contient également le Rapport Say-on-Pay sur la politique de rémunération de votre Président et de votre Directeur Général.

Néanmoins, compte tenu de ces demandes d'éclaircissement, il nous paraît opportun de vous apporter quelques précisions complémentaires simples et synthétiques afin d'éviter toute interprétation erronée ou abusive.

SOMMAIRE

1. Pourquoi avons-nous convoqué une Assemblée Générale pour le mois de novembre ?.....2
2. Qui sont les bénéficiaires des plans de stock options et d'actions gratuites ?.....2
3. A quoi sert l'autorisation de rachat d'actions ?.....3

1. Pourquoi avons-nous convoqué une Assemblée Générale pour le mois de novembre ?

La convocation à cette assemblée est la conséquence légale de la décision du Conseil d'Administration au début du mois de septembre dernier de séparer les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société.

A la suite de cette décision, et conformément à la législation en vigueur dite « Loi Sapin II », la Société doit désormais vous soumettre un nouveau rapport dit « Say on Pay » afin de recueillir votre approbation sur les rémunérations à verser et les avantages à attribuer jusqu'à la fin de l'exercice 2019 au Président du Conseil d'Administration d'une part et au Directeur Général d'autre part. Concernant le Président du Conseil d'Administration, ce nouveau rapport a vocation à remplacer, pour le restant de l'exercice 2019, celui qui a été approuvé par les actionnaires en juin.

Il nous semble important de vous préciser à ce titre qu'aucune part variable (bonus) et qu'aucune stock-options ou action gratuite ne sera attribuée aux deux dirigeants susnommés avant l'approbation d'une nouvelle politique de rémunération qui vous sera proposée à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle en 2020. Seules les parts fixes des rémunérations des deux mandataires sociaux qui vous seront présentées à l'occasion de l'Assemblée Générale du mois de novembre seront versées, si vous les approuvez.

Nous vous indiquons en effet que, conformément aux mêmes dispositions légales, tous les éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature accordés aux deux mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice 2020 devront être soumis à votre approbation à l'occasion de cette réunion de l'Assemblée Générale annuelle 2020 qui aura lieu à la fin du printemps prochain.

2. Qui sont les bénéficiaires des plans de stock options et d'actions gratuites ?

Nous soumettons également à votre approbation des résolutions visant à autoriser le Conseil d'Administration à mettre en place des plans de stock-options et d'actions gratuites. Ces plans bénéficient à l'ensemble du personnel, et nous permettent à la fois de rester attractifs pour attirer les nouveaux talents qu'il nous faudra recruter pour atteindre nos objectifs et pour les fidéliser sur le long terme en établissant un lien direct entre leur niveau d'intéressement, les résultats scientifiques et la performance du titre Genfit. L'obtention des avantages accordés par ces plans est soumise à des critères de performance dont l'atteinte sera mesurée à l'expiration d'un délai de trois ans.

Comme indiqué ci-dessus, aucune stock-option ni aucune action gratuite ne sera attribuée ni au Président du Conseil ni au Directeur Général avant l'approbation d'une nouvelle politique de rémunération qui vous sera proposée à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle en 2020.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait que ces instruments d'intéressement en actions permettent de préserver la trésorerie disponible de la Société et que les autorisations précédentes accordées par votre Assemblée Générale à votre Conseil à ce titre sont épuisées depuis le mois de juillet dernier.

Tout cela explique pourquoi votre Conseil d'Administration en sollicite de nouvelles ; et ce pour une durée de 38 mois car elles doivent permettre de préparer au plus tôt l'avenir d'une société qui pourrait prendre un virage décisif dans les mois qui viennent.

3. A quoi sert l'autorisation de rachat d'actions ?

Pour terminer sur ces questions techniques, sachez que l'autorisation concernant notre programme de rachat d'actions donnée par votre assemblée en juin 2018 avait une durée de 18 mois et qu'elle viendra donc à expiration en décembre prochain. Il s'agit de la renouveler exactement dans les mêmes conditions qu'en juin 2018 et elle nous permettrait, avec votre accord, de proroger le contrat de liquidité actuel de la Société avec l'établissement bancaire chargé de l'animation du titre Genfit sur le marché Euronext.

Enfin, vous pouvez contacter notre Numéro Vert 0800-940651 (accessible depuis la France) ou le +33 (0)1 70 61 48 28 (depuis l'étranger), du lundi au vendredi de 10h à 19h pour toute question relative aux modalités de participation à l'Assemblée Générale du 27 novembre prochain.

Espérant avoir éclairci certains des points portés à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée, nous nous attacherons à répondre précisément à toute autre question complémentaire que vous pourriez avoir le 27 novembre prochain.

Jean-François Mouney
Président du Conseil d'Administration

Pascal Prigent
Directeur Général

INFORMATIONS BOURSIERES

Euronext Paris - Compartiment B
Code mnémonique : GNFT
Code ISIN : FR0004163111

NASDAQ
Code mnémonique : GNFT
Code ISIN : US3722791098

NOUS CONTACTER

GENFIT LILLE

Parc Eurasanté, Lille Métropole
885 Avenue Eugène Avinée
59120 Loos - France

Tél. : +33 (0)3 2016 4000



GENFIT PARIS

19 Rue du Général Foy
8e arrondissement
75 008 Paris - FRANCE



GENFIT CORP

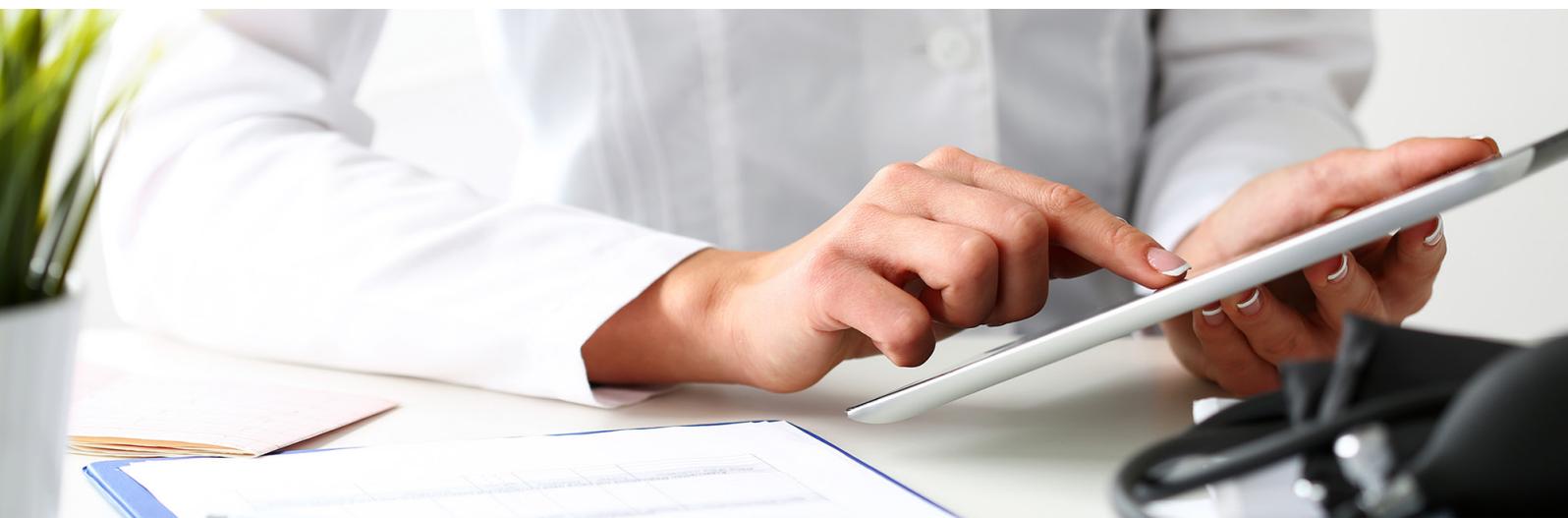
1 Alewife Center,
Suite 220,
Cambridge, MA 02140
Tél. : +1 617-714-5252

 www.genfit.com

 investors@genfit.com

 [@genfit_pharma](https://twitter.com/genfit_pharma)

 [GENFIT](https://www.linkedin.com/company/genfit)



AVERTISSEMENT - Cette lettre aux actionnaires contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995, et en particulier des déclarations prospectives relatives à notre capacité d'attirer et de fidéliser des consultants scientifiques et notre potentiel à atteindre nos objectifs. L'utilisation de certains mots, comme « penser », « potentiel », « espérer », « devrait » et d'autres tournures ou expressions similaires, a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections soient basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés à la section 4 «Principaux Risques et incertitudes» du Document de Référence 2018 de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 février 2019 sous le numéro D.19-0078, qui est disponible sur les sites Internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commission américaine (« SEC »), dont le prospectus final de la Société daté du 26 mars 2019, et dans les documents publics et rapports consécutifs déposés auprès de l'AMF et de la SEC, ou rendus publics par ailleurs par la Société. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce document. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.